Les Hirondelles

Camping Caravaning & Hèbergement de Loisirs

Tarifs HEBERGEMENTS de loisirs saison 2023

Nous disposons de 3 véritables chalets sur le site des Hirondelles :

"L'EPERVIER" : Chalet individuel pour 2 personnes

Comprenant : Kitchenette (micro-onde, plaque électrique, réfrigérateur), un séjour avec table, chaises et un lit rabattable (140x200 cm), une salle de douche avec lavabo, WC et douche de 90x90 cm

"L'ALOUETTE" : Chalet individuel pour une famille de 2/4 personnes

Comprenant : Kitchenette (micro-onde, plaque électrique, réfrigérateur) , un séjour avec table, chaises et un lit rabattable (140x200 cm), une chambre avec 2 lits superposés, une salle de douche avec lavabo, WC et douche de 100x80 cm

"LE COUCOU" : Chalet individuel pour une famille de 2/5 personnes

Comprenant : Kitchenette (micro-onde, plaque électrique, réfrigérateur) , un séjour avec table, chaises et un clic-clac, une chambre avec un lit de 140x200 cm, une deuxième chambre avec 2 lits superposés, une salle de douche avec lavabo, WC et douche de 90x90 cm

(Le site des Hirondelles est couvert par les opérateurs de téléphonie : Orange, SFR et Bouygues, accès WIFI gratuit en zone délimitée sur le site)

TARIFS LOCATIONS CHALETS SAISON 2023	HORS SAISON	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
Tarifs à la semaine (électricité >50kW en sus)	du 22/04 au 03/06 et du 09/09 au 28/10	du 03/06 au 01/07 et du 19/08 au 09/09	du 01/07 au 08/07 et du 19/08 au 26/08	du 08/07 au 19/08
"L'EPERVIER" (2 pers.)	249 €	279 €	339 €	399 €
"L'ALOUETTE" (2/4 pers.)	289 €	329 €	409 €	429 €
"LE COUCOU" (2/5 pers.)	319 €	349 €	429 €	489 €
TARIF WEEK-END (2 nuits)	Forfait 129 €	Forfait 149 € (semaine prioritaire)	Forfait 149 € (semaine prioritaire)	Forfait 149 € (semaine prioritaire)
Taxe locale de séjour en sus	0,20 €*	0,20 €*	0,20 €*	0,20 €*
Electricité (si dépassant 50kW)	(selon relevé des consommations >50kW)	(selon relevé des consommations >50kW)	(selon relevé des consommations >50kW)	(selon relevé des consommations >50kW)
Forfait Nettoyage (facultatif)	39 €	39 €	39 €	39 €

* Taxe de séjour selon tarifs en vigueur

Réduction de 5 % pour 2 semaines et + de location« Hors offres promotionnelles »

Wi-Fi gratuit free noodo

Tarifs HEBERGEMENTS de loisirs saison 2023

Pour connaître les disponibilités des locations :

Téléphoner au 06 66 14 02 70 ou 04 71 59 73 84 ou envoyer un e-mail à les.hirondelles.bader@wanadoo.fr

LOCATION A LA SEMAINE du Samedi après 18 heures au Samedi avant 9 heures impératif.

Les draps, les linges de tables, de cuisine, de toilette et les produits d'entretien ne sont pas fournis.

(Prestation payante à la demande)

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les locations.

Ouverture des locations du 22 avril au 28 octobre 2023.

Conditions de règlement :

ACOMPTE POUR RESERVATION	120 € par semaine louée
SOLDE DE LA LOCATION	30 jours avant votre arrivée
ELECTRICITE (si dépassant 50 kW)	au départ du logement suivant relevé des consommations
CAUTION	160 € en deux chèques (1 chèque de 40 € et 1 chèque de 120 €)

Après vérification du chalet, si celui-ci est rendu propre et qu'aucun manquement ni aucune détérioration ne sont relevées, vos chèques de caution vous seront retournés par courrier sous 8 jours suivant votre départ.

Contact : **LES HIRONDELLES** Route de la Suchère 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON
Téléphone : 04 71 59 73 84 e-mail : les.hirondelles.bader@wanadoo.fr Site : www.campingleshirondelles.fr

NOS COMMUNES

Taxe de séjour dans le Haut-Lignon

La taxe de séjour dans le Haut-Lignon a été instaurée sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Lignon en 2005 par délibération du 17 décembre 2004 pour favoriser le développement touristique. Les modalités d'application en 2023 sont les suivantes (*délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022*).

C'est une taxe que paient les clients des hébergements, par personne et par nuit passée sur le territoire du Haut-Lignon. Elle est intégralement réinvestie par la Communauté de Communes dans le développement touristique.

Les modalités d'application 2023 sont les suivantes :

• Le régime : au réel pour tous les types d'hébergements touristiques,
• La période de perception : 1er janvier au 31 décembre,
• Le versement : 2 dates de versement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes, soit le 20 septembre 2023 et le 20 janvier 2024 sauf pour les campings qui versent la taxe de séjour en une seule fois à la fin de leur période d'ouverture,
• Instauration à partir du 1er janvier 2023 de la taxe départementale additionnelle qui vient s'ajouter à la taxe de séjour traditionnelle. Son montant est calculé sur la base de 10% du montant de la taxe de séjour fixé par la communauté de communes du Haut-Lignon. Elles est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute.

Les tarifs de la taxe de séjour dans le Haut-Lignon :

Catégories d'hébergement

Palaces : **1,40 €**

Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 *, meublé de tourisme 5 * : **1,40 €**

Hôtel 4 étoiles, résidence de tourisme 4 *, meublé de tourisme 4* : **1,40 €**

Hôtel 3 étoiles, résidence de tourisme 3 *, meublé de tourisme 3 * : **1,10 €**

Hôtel 2 étoiles, résidence de tourisme 2 *, meublé de tourisme 2 *, village de vacances classé 4* et 5* : **0,90 €**

Hôtel 1 étoile, résidence de tourisme 1 *, meublé de tourisme 1 *, village de vacances classé 1*, 2* et 3*, chambres d'hôtes : **0,80 €**

Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de campings-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 heures : **0,66 €**

Terrains de camping et terrain de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance : **0,22 €**

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable correspond à un taux de 3 % du coût de la nuitée par personne.

Les exonérations

• les mineurs (les moins de 18 ans),
• les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes du Haut-Lignon,
• les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
• les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1,00 €.

Pour toute précision, renseignement complémentaire ou réclamation, contacter Delphine VALLA, chargée de mission au 04 71 59 71 56.